



BREVET C

FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
1 ♦ Précision des largages	♦ Test de lancer de dériveurs	♦ Hauteur de parachutage minimale adaptée à l'exercice. ♦ Hauteur d'ouverture minimale 850 m. ♦ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s.
2 ♦ Précision d'Atterrissage hors zone école	♦ 2 sauts avec approche correcte sur une zone de 50 m de diamètre environ et comportant des obstacles à proximité	
3 ♦ Connaissances théoriques	• Epreuve du programme fédéral	
4 ♦ Fonction de responsable en vol	♦ Formation et évaluation par un directeur technique	

Conditions d'obtention :

- Un des brevets B 1 - B2 - B 3 ou B 4
- Résultats satisfaisants aux épreuves ci-dessous
- Totaliser au minimum 200 sauts

Prérogatives:

- Aptitude aux sauts hors centre d'activité.
- Aptitude aux sauts de démonstration et de manifestations aériennes, sous réserve de pouvoir justifier de l'exécution de 50 sauts dans les 12 derniers mois et d'utiliser un matériel adapté à la zone de poser.
- Aptitude aux sauts spéciaux.